

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL du 09 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le cinq janvier , Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : «en votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi neuf janvier deux mil dix-sept à vingt heures trente»

L'an deux mil dix-sept le neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, Pascal AULAS, Didier PETIT, Laure BERTRAND, Cécile DESLANDES, Daniel ONILLON, Edwige VERGER, Agnès GESLIN, Bernard JOLION,

Secrétaire : Laure BERTRAND

Excusés : Hélène CHÉNÉ, Hélène GODINEAU, Mickaël ROBIN

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte-rendu réunion du 05 décembre 2016,
2. DIA : parcelle section AC N° 919, Pierre-Bise,
3. DIA : parcelle section AD N° 860, 6 Impasse des Tonneliers,
4. INSEE : recensement de la population au 1^{er} janvier 2017,
5. Désignation des membres du conseil municipal dans les nouvelles commissions de la Communauté de Communes Loire-layon-Aubance,
6. Consultation par le CDG 49 d'une consultation concernant l'adhésion au contrat d'assurances groupe « risques statutaires »,
7. Personnel Communal : modification du tableau des effectifs,
8. Courrier de madame Jubin,
9. Compte-rendu des commissions,
10. Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 05 DECEMBRE 2016

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal est adopté par 9 voix pour et deux abstentions (mesdames Verger et Bertrand). Madame Agnès Geslin indique qu'elle n'a pas été destinataire de la convocation et demande qu'un compte rendu des commissions soit indiqué.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain, Section AC N° 919 «6 Impasse du Chanoine des Douves, village de Pierre-Bise », d'une superficie de 1825 m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain, Section AD N° 860 36 Impasse des Tonneliers » d'une superficie de 463 m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

INSEE : RECENSEMENT DE LA POPULATION AU 1^{ER} JANVIER 2017

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que l'INSEE nous a communiqué les chiffres de la population légales au 1^{er} janvier 2014 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Population municipale : 1421
 Population comptée à part : 34
 Population totale : 1455

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LOIRE LAYON AUBANCE- TABLEAU DES COMMISSIONS

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la création de commissions thématiques intercommunales au sein de la nouvelle communauté de communes Loire-Layon-Aubance. La représentation des communes au sein des commissions sera définie lors du Conseil communautaire du 9 février 2017, avec l'élection de leurs membres.

COMMUNES	Ressources Humaines, mutualisation et moyens généraux	Finances	Développement économique	Développement touristique	Aménagement du territoire
BEAULIEU-SUR-LAYON	Tresmontan Paul	Tresmontan Paul	Guégnard Jacques	Aulas Pascal	Aulas Pascal
	Gestion des déchets	Environnement et GEMAPI	Actions sociales	Petite enfance, enfance, jeunesse	Sport
	ONILLON Daniel	Aulas Pascal	CHENE Hélène	POUPLARD Magali	PETIT Didier
			POUPLARD Magali	BERTRAND Laure	
	Voirie et espaces verts	Habitat	Culture	Communication	Assainissement
	ONILLON Daniel		PETIT Didier		CHENE Hélène

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la création de commissions thématiques intercommunales au sein de la nouvelle communauté de communes Loire-Layon-Aubance. La représentation des communes au sein des commissions sera définie lors du Conseil communautaire du 9 février 2017, avec l'élection de leurs membres.

CENTRE DE GESTION : CONSULTATION CONTRAT ASSURANCE GROUPE 2018

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le centre de gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,
 Le conseil après délibération :

Décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2018.

Caractéristiques de la consultation :

- couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et non titulaires,
- franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accident du travail et maladies professionnelles sans franchise,
- garantie des charges patronales (optionnelle).

Option : franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques

Autorise monsieur le maire de signer la demande de consultation.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude par voie d'examen professionnel à l'emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe en date du 15 juillet 2016,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à complet à compter du 15 janvier 2017
- la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 15 janvier 2017,
- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet au 15 janvier 2017,
- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet au 15 janvier 2017,
- de modifier ainsi le tableau des emplois.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 15 janvier 2017 :

Filière : Technique

- Grade : Adjoint technique 2^{ème} classe
- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 2

Filière : Technique

- Grade : Adjoint Technique 1^{ère} classe
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2017, chapitre 012, article 6411.

COURRIER DE MADAME JUBIN AUDE

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de madame Aude Jubin, surveillante d'établissement scolaire, dans lequel elle fait part aux membres du conseil municipal de sa démission à ce poste pour les raisons suivantes :

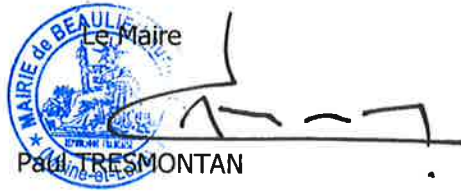
- fortes tensions au niveau de l'équipe communale d'encadrement sur les temps de surveillance sur la cour de l'école Louis Froger, sous le préau, la cour de la cantine et sur le trajet école –restaurant scolaire,
- la municipalité a perdu ma confiance,
- je ne cautionne pas l'inégalité auprès des enfants,
- et baisser les bras ne me correspond pas

C'est pourquoi je donne ma démission à ce poste de surveillant.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Agence de Développement Loire en Layon confirme l'enregistrement de notre commune pour accueillir cavaliers et marcheurs de la Grande Descente du Layon – Translayon – le vendredi 9 juin 2017,
- Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil d'un courrier de l'équipe enseignante et de l'A.P.E.L. de l'école Saint Louis concernant l'engagement de celle-ci dans une démarche éco citoyenne visant à réduire les déchets en partenariat avec le SMITOM Sud Saumurois,
- Madame Agnès Geslin rappelle les disfonctionnement qu'elle a constatés au sein des commissions dont elle est membre, et qu'à aujourd'hui, rien n'a changé. Compte tenu de ces éléments, Madame Geslin informe monsieur le Maire ainsi que les membres du Conseil de sa volonté de démissionner de l'ensemble des commissions communales dont elle est membre.
- Monsieur Petit informe les membres de l'Assemblée que le nouveau site internet sera opérationnel à compter de la fin de ce mois,

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 22h00


Le Maire
Paul TRESMONTAN